

# AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES 2023



# NOS AVANTAGES

ENFANCE

4

SOINS & PRÉVENTION

6

HOSPITALISATION & SOINS DENTAIRES

10

MALADIES

12

OPTIQUE & AUDITION

14

SPORT & BIEN-ÊTRE

16

NAISSANCE

18

TRANSPORTS

20

PERTE D'AUTONOMIE & MAINTIEN À DOMICILE

22

## Cotisations mensuelles 2023

**10,50 euros** pour un titulaire isolé

**13,50 euros** pour un titulaire avec une ou plusieurs personnes à charge

### Comment régler mes cotisations ?

Vous pouvez régler vos cotisations :

- **par domiciliation bancaire**

Le prélèvement est effectué trimestriellement ou annuellement par nos soins.

- **par virement bancaire**

Une invitation à payer vos cotisations est envoyée trimestriellement.

## S'affilier à la ML Hainaut-Namur

Vous n'êtes pas affilié à la Mutualité Libérale Hainaut-Namur et aimeriez bénéficier des interventions et services repris dans cette brochure ?

En cas de changement de Mutualité, **NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT !**

C'est simple, gratuit et vous gardez vos droits en assurance-maladie et soins de santé pendant la durée de la procédure.

Plusieurs possibilités pour ce faire :

- via [www.ml.be](http://www.ml.be)
- par téléphone au 064 23 61 90 option 9
- via notre réseau d'agences (plus d'infos [page 25](#))

### L'édition 2023 de notre brochure d'avantages est arrivée !

Avec elle, le panel complet des avantages et services compris dans vos cotisations et auxquels vous avez droit grâce à votre affiliation auprès de la Mutualité Libérale Hainaut-Namur.

Comme chaque année, il nous tient à cœur d'être présents à vos côtés pour faire face à vos dépenses en soins de santé.

Pour ce faire, nous avons adapté nos interventions en matière de vaccination, désensibilisation aux allergies, psychologie adulte, soins dentaires non remboursables par l'INAMI, incontinence, ... nous vous invitons à les découvrir, tout comme nos autres interventions au sein de cette brochure.

Nos équipes ont à cœur de sans cesse améliorer la qualité de nos services et restent à votre disposition pour toute information complémentaire car, comme depuis plus de 100 ans, **notre priorité, c'est vous !**

N'hésitez pas à parler de nos services auprès de vos proches car notre meilleure publicité c'est votre satisfaction !

**Géraldine Malburny**  
Directrice Générale



# ENFANCE



## Activités jeunes

### Classes de mer, de forêt, de bruyère, de ville et de neige

Intervention jusqu'à **40 €/an** (4 € par nuitée et jusqu'à 10 nuitées par an et par bénéficiaire).

#### Conditions

- Pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel, primaire ou secondaire.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par l'école.

### Plaines de jeux – Camps - Stages

Diverses interventions sont prévues pouvant atteindre **74 €/an** en fonction du type d'activités auxquelles l'enfant aura participé.

#### Conditions

- Pour les enfants de moins de 19 ans.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par la direction de la structure organisatrice.

### Intervention campagne de santé sur les fruits, les légumes et le lait dans le cadre scolaire

Intervention jusqu'à **9 €/an**.

#### Conditions

- L'intervention est octroyée aux enfants en âge scolaire qui paient une cotisation à l'école ou dont les parents prennent en charge l'achat des produits dans le cadre de la campagne scolaire.
- Ces campagnes doivent être organisées durant toute l'année scolaire.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par l'école.

## Garde enfants malades à domicile

Intervention jusqu'à **1.200 €/an**.

Intervention intégrale dans les frais de services de garde d'enfants malades à domicile agréés par un pouvoir public (communal, provincial,...).

#### Conditions

- Ce service s'adresse aux enfants jusqu'à la fin de leurs études primaires.
- Sur base d'une attestation ou d'une facture fournie par le pouvoir organisateur du service de garde.

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

## Logopédie

Intervention jusqu'à **210 €** dans les frais de séances de logopédie (7 € par séance et jusqu'à 30 séances).

Cette intervention n'est valable qu'une seule fois par vie. Elle peut être allouée lorsque le prestataire fait appel à l'éducation audio vocale (méthode Tomatis).

#### Conditions

- Pour les traitements non autorisés par l'INAMI.
- Fournir le rapport de logopédie ainsi que les factures du prestataire de soins.

## Orthodontie

Intervention jusqu'à **1.050 €** pour un traitement orthodontique classique (cette intervention est portée à **1.575 €** sur dérogation du Conseil Technique Dentaire).

+ Remboursement des tickets modérateurs légaux pendant toute la durée du traitement (sauf forfaits relatifs aux appareillages).

#### Conditions

- La pose de l'appareillage doit être réalisée après le 31/12/2021.
- L'intervention est payée en deux tranches. Le paiement de celles-ci s'effectue automatiquement lors du remboursement des attestations de soins en début et fin de traitement.

## Soins de santé totalement remboursés pour les enfants

Remboursement du ticket modérateur **sans franchise et sans plafond**.

Intervention mensuelle automatique par le service des soins de santé de la Mutualité.

#### Conditions

- Etre agé de moins de 18 ans.
- Pour les **soins ambulatoires de médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, logopèdes** (dans le cadre d'un traitement accordé en assurance obligatoire par le médecin-conseil de la mutualité) et **dentistes**.
- Un **Dossier Médical Global** (D.M.G) au nom de l'enfant doit être ouvert chez un médecin généraliste.

Nos assurances facultatives "**Denta Plus**" et "**Hôpital Plus**" sont **gratuites** pour les moins de 8 ans.  
Infos et conditions en page 11.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**



## Soins de santé totalement remboursés pour les adultes

Remboursement du ticket modérateur **sans franchise jusqu'à 100 €/an**.

### Conditions

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Pour les consultations et visites auprès d'un médecin généraliste ainsi que pour les consultations auprès d'un médecin spécialiste.
- Un **Dossier Médical Global** (D.M.G) au nom du bénéficiaire doit être ouvert chez un médecin généraliste.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le praticien ou sur demande écrite d'intervention spontanée.

## Médecines parallèles

Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie et Homéopathie

Intervention jusqu'à **60 €/an** (10 € par séance et jusqu'à 6 séances par an pour l'acupuncture, l'ostéopathie et la chiropractie ou 20 % de la dépense pour des médicaments homéopathiques prescrits par un médecin).

Les différentes thérapies peuvent être combinées mais ne peuvent dépasser le montant maximal annuel.

### Conditions

- Sur base de listes d'agrément éditées par l'Union Nationale.
- Sur présentation du BVAC délivré par le pharmacien pour l'homéopathie.
- Sur présentation du reçu réglementaire établi par l'ostéopathe, le chiropracteur ou l'acupuncteur.

## Sevrage tabagique

Intervention jusqu'à **50 €**.

Cette intervention n'est valable qu'une seule fois par vie.

### Conditions

- Uniquement pour l'achat de produits de sevrage tabagique enregistrés auprès du SPF Santé Publique ou pour le suivi d'un cours d'arrêt tabagique via la méthode Allen Carr's Easyway.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le collaborateur Allen Carr's Easyway en cas de suivi d'un cours.
- Sur présentation du BVAC en cas d'achat de produits de sevrage.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le pharmacien en cas d'achat de produits de sevrage dans une pharmacie d'un pays limitrophe.

## Pédicure

Intervention jusqu'à **20 €/an** (4 € par séance et jusqu'à 5 séances par an).

### Conditions

- Être âgé de 65 ans ou plus sauf en cas de diabète sous conditions ou d'affections invalidantes des membres attestées par un certificat médical.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le praticien ou sur présentation du reçu du praticien.

## Semelles orthopédiques

Intervention jusqu'à **20 €/an**.

### Conditions

- Intervention dans les frais de réalisation de semelles orthopédiques par un podologue, un bandagiste, un posturologue, un orthopédiste ou un podothérapeute et pour lesquelles aucune intervention de l'assurance obligatoire n'est prévue.
- Sur présentation de la facture du prestataire.

## Dépistages

Intervention jusqu'à **20 €/an**.

### Conditions

- Dans le cadre du dépistage des affections suivantes : Cancer, Ostéoporose, Trisomie, Mort subite du nourrisson (pour les frais de dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né, voir «Couverture hospitalisation de base» à la page 10).
- Un **Dossier Médical Global** (D.M.G) doit être ouvert chez un médecin généraliste, à l'exception du dépistage de la mort subite du nourrisson.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le praticien.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

## Vaccins et allergies

Intervention jusqu'à **100 €/an** dans le prix d'achat de tous les vaccins reconnus en Belgique.  
Intervention jusqu'à **25 €/an** pour les traitements de désensibilisation et les frais de diagnostic d'allergies.

### Conditions

- Intervention dans le prix d'achat lors de la fourniture de tous les vaccins reconnus en Belgique.
- Pour les vaccins, l'intervention est octroyée sur présentation d'une attestation BVAC délivrée par un pharmacien en Belgique ou dans un pays limitrophe, ou via le formulaire mutualiste\* complété par le centre de vaccination mentionnant au minimum les données d'identification du bénéficiaire et du centre, le produit administré, le prix de revient et la date d'administration.
- Intervention dans le coût du ticket modérateur légal pour les frais de diagnostics d'allergies et pour les vaccins de désensibilisation des allergies agréés par le SPF Santé Publique.
- Pour les diagnostics des allergies, l'intervention est octroyée sur base des attestations de soins en assurance obligatoire.

## Applications médicales

Intervention jusqu'à **20 €/an**.

### Conditions

- Pour les applications mobiles dans le cadre de la prévention ou de la rééducation, qui sont agréées par [www.mhealthbelgium.be](http://www.mhealthbelgium.be) ou qui ont été prescrites par un médecin.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le médecin ou, si l'application est agréée par [www.mhealthbelgium.be](http://www.mhealthbelgium.be), sur présentation d'une preuve de paiement indiquant au moins les données d'identification du bénéficiaire, le montant payé et la date d'achat.

## Mutas

Assistance médicale à l'étranger

Couverture pour vos frais d'aide médicale **urgente** et de rapatriement pour raisons médicales.

### Conditions

- Uniquement dans certains pays (voir [www.ml.be](http://www.ml.be)) avec une franchise de maximum 50 € en cas de rapatriement, d'hospitalisation, de traitement de dialyse ou d'oxygénothérapie par incident, par bénéficiaire et par séjour.
- Franchise de 25 % de la facture pour les soins ambulatoires.
- Être en ordre de cotisations d'assurance complémentaire et en ordre d'assurance maladie obligatoire au moment où la maladie, l'accident ou le décès se produit à l'étranger.
- Contacter **dans les 48h maximum** la centrale d'alarme Mutas au +32 2 272 09 00.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

## Dates de paiement pour les incapacités primaires

Salariés, chômeurs et indépendants

Période	Paiement
Février	01/03/2023
Mars	03/04/2023
Avril	02/05/2023
Mai	01/06/2023
Juin	03/07/2023
Juillet	01/08/2023
Août	04/09/2023
Septembre	03/10/2023
Octobre	02/11/2023
Novembre	30/11/2023
Décembre	14/12/2023

## Dates de paiement pour les invalides

Salariés, chômeurs et indépendants

Période	Paiement
Février	24/02/2023
Mars	29/03/2023
Avril	26/04/2023
Mai	26/05/2023
Juin	28/06/2023
Juillet	27/07/2023
Août	29/08/2023
Septembre	28/09/2023
Octobre	27/10/2023
Novembre	28/11/2023
Décembre	19/12/2023

La date mentionnée dans le calendrier est le jour où notre banque (ING) effectue le paiement.  
Tenez compte du fait que le montant peut arriver un ou deux jours ouvrables plus tard sur votre compte bancaire.  
Si vous avez un compte bancaire étranger, le transfert peut prendre plus de temps.  
Informez-vous auprès de votre banque.

# HOSPITALISATION & SOINS DENTAIRES

## Couverture hospitalisation de base

Jusqu'à **450 €/an** en hôpital général et en cas d'accouchement.  
Intervention dans les frais de séjour, y compris les hospitalisations de jour, les séjours en gériatrie ou en cas d'accouchement (à domicile ou dans une maison de naissance) et dans la facture du service des urgences lorsque le passage aux urgences débouche immédiatement sur une hospitalisation. **Sans questionnaire médical et sans franchise !**

Jusqu'à **100 €/an** en hôpital psychiatrique.

### Conditions

- Tickets modérateurs et frais divers restent à votre charge (excepté les cas particuliers décrits dans les statuts - voir [www.ml.be](http://www.ml.be)).
- Les frais de dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né sont pris en compte dans le montant maximal de 450 €.
- Sur présentation de la facture originale d'hôpital.

## Accompagnement des bénéficiaires hospitalisés

Intervention jusqu'à **500 €/an** dans les frais d'accompagnement.

### Conditions

- À l'exception des journées d'hospitalisation de l'enfant nouveau-né durant la semaine qui suit sa naissance.
- Sur présentation de la facture originale d'hôpital.

## Implants et matériel de synthèse orthopédique

Jusqu'à **300 €/an**.

### Conditions

- Après déduction d'une franchise de 100€.  
Cette franchise rentre en ligne de compte dans l'avantage "Couverture hospitalisation de base" (voir ci-dessus).
- Sur présentation de la facture d'hôpital.

## Soins dentaires non remboursés par l'INAMI

Intervention jusqu'à **25 %** sur la quote-part personnelle au-delà de 200 € du prix de revient pour les prothèses dentaires, bridges, implants dentaires, couronnes, extractions, pivots, facettes, inlays ou onlays, s'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire avec un maximum de 1.200 € tous les deux ans.

### Condition

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le dentiste ainsi que la facture.

## Fond social

Intervention jusqu'à **500 €/an** dans les frais de santé hospitaliers importants restant à votre charge.

### Conditions

- Faire la demande endéans les 12 mois suivant la date des soins avec l'aide du service social (064 23 61 90 option 4 - [so409@ml.be](mailto:so409@ml.be)).
- Etre âgé de plus de 65 ans.
- Pour des montants supérieurs à 1.000 €.
- Avoir épuisé toutes les possibilités d'interventions et aides légales.

## Nos assurances HOSPITALISATION facultatives

### Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200

Couvrent les frais de la part personnelle de votre facture d'hôpital à savoir :

- les frais de séjour, ambulatoires et de transports urgents (services 112)
- les suppléments d'honoraires (uniquement HP200)
- les frais pour une grossesse, une complication de grossesse et un accouchement
- les produits pharmaceutiques remboursables par l'INAMI
- ...

### Hospi Forfait Base et Hospi Forfait Plus

- Indemnité journalière fixe.

### Hôpital Plus Continuité

- Police d'attente/assurance continuité réservée aux titulaires d'une assurance groupe auprès de leur employeur.
- Garantie à la fin de votre assurance hospitalisation collective.
- Plus de questionnaire médical.
- Pas de prime plus élevée lorsque l'assurance continuité se transforme en assurance hospitalisation.
- Remboursement de maximum 10 €/jour après intervention de l'assurance hospitalisation collective.

## Notre assurance SOINS DENTAIRES facultative

### Denta Plus

Remboursement des frais de soins dentaires dans les catégories suivantes :

- Soins préventifs et curatifs
- Orthodontie
- Parodontologie
- Traitements prothétiques

### ASSURANCES FACULTATIVES

### GRATUITES

pour les moins de 8 ans  
dont le parent titulaire est affilié à ces assurances

Une visite de consultation chez le dentiste cette année = meilleur remboursement l'année prochaine.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

# Maladies

## Convalescence et repos

Intervention pour minimum **7 €/nuît** et pouvant atteindre jusqu'à **32 €/nuît**.  
Ce montant varie en fonction du type de séjour.

### Condition

- Sur présentation de la facture de l'établissement reconnu.

Conditions complètes auprès du service médical de la mutualité (064 23 61 90 option 3 - [mc409@ml.be](mailto:mc409@ml.be)).

## Prothèses capillaires

Intervention unique jusqu'à **100 €**.

### Conditions

- Intervention de 50 % du montant restant à charge de l'affilié.
- Après déduction de l'intervention de l'assurance obligatoire et de toute autre assurance.
- Sur présentation de la facture d'achat.

## Test de profilage tumoral

*Le test tumoral est une analyse oncogénétique ayant pour but d'adapter au mieux la stratégie et la prise en charge thérapeutique du patient traité ambulatoirement pour certains cancers.*

Intervention unique jusqu'à **1.500 €**.

### Conditions

- Intervention accordée dans les conditions cumulatives suivantes :
  - Être âgé de 18 ans ou plus.
  - Être atteint d'un cancer solide en stade III ou IV (hors cancers de type lymphome ou pédiatriques).
  - Suite à une première ligne thérapeutique en échec et avant la seconde ligne thérapeutique.
  - Avoir une biopsie collectée endéans les 6 mois avant l'analyse.
- Sur présentation de la facture, du formulaire mutualiste\* complété par l'oncologue et la prescription médicale de l'analyse oncogénique.

## Diabète

Intervention totale jusqu'à **200 €** dans les frais suivants :

- Jusqu'à **75 €** à l'achat d'un glucomètre.
- Jusqu'à **125 €/an** à l'achat de tigettes (0,20 € par tigette).

### Condition

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le fournisseur ou sur présentation de la facture d'achat (ou de l'attestation BVAC) et d'une attestation d'insulinodépendance ou de traitement antidiabétique oral.

## Maladies graves

Intervention forfaitaire de **248 €/an**.

### Conditions

- Pour les bénéficiaires suivant un traitement pour une maladie grave (voir [www.ml.be](http://www.ml.be)) ainsi que les bénéficiaires infirmes moteurs cérébraux ou atteints d'une maladie métabolique rare.
- Pour les bénéficiaires ne pouvant prétendre à l'intervention de l'INAMI pour maladies chroniques.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété.

## AC en ligne

Vos demandes d'interventions en **avantages complémentaires en ligne !**

- **Manœuvre simple et rapide**
- **Délais de traitement plus courts**
- **Aucun risque de perte des documents**

Pour cela, vous devez disposer d'un appareil permettant de photographier des documents (smartphone ou appareil photo numérique) ou de tout autre moyen de scanner des documents.

Envoyez vos demandes sur :  
<https://remboursements.mlhn.be>



## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)



# OPTIQUE & AUDITION

## Nos partenaires

### Appareils auditifs

Intervention jusqu'à **300 €** (300 € pour l'achat d'un appareil stéréophonique ou 150 € pour l'achat d'un appareil monophonique).

#### Condition

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le fournisseur ou sur présentation de la facture d'achat.

### Optique

#### Lunettes, verres et lentilles\*\*

Intervention jusqu'à **50 €/an**.

#### Condition

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par l'opticien ou sur présentation de la facture d'achat.

Les lentilles de contact peuvent être achetées auprès de fournisseurs dont l'activité principale est la fourniture de matériel optique (**possibilité d'achat de lentilles en ligne**) ou auprès d'un ophtalmologue.

#### Thérapie d'occlusion

Intervention jusqu'à **50 €/an**.

Egalement cumulable avec l'intervention «Lunettes, verres et lentilles» pour autant que le montant maximal annuel de 50 € ne soit pas dépassé.

#### Conditions

- Être âgé de moins de 11 ans.

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par l'opticien ou sur présentation de la facture d'achat.

#### Laser réfractif de la cornée

ou **Correction oculaire par le biais de la technique «Near Vision CK»**

ou **Traitement par lentilles de contact implantables - Implants ICL**

Intervention unique jusqu'à **100 €/œil traité**.

#### Conditions

- Aucune demande ne doit avoir été introduite pour les autres formes d'intervention optique dans l'année en cours.

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par l'opticien ou sur présentation de la facture d'achat.

### Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

\*\* Lentilles de contact avec dioptrie et/ou lentilles de nuit

### Asbl Loisirs Education Santé (L.E.S) & Amicales

Plus d'infos : **064 23 61 90 option 9** - [les409@ml.be](mailto:les409@ml.be)

#### Ateliers et conférences

Développement personnel, épanouissement, communication bienveillante, thèmes de société et d'actualité et exercices physiques sont au programme de ces rendez-vous variés.

#### Voyages organisés

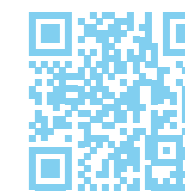
Accessibles à tous, membres ou non-membres.

Depuis plus de 20 ans, l'asbl organise des voyages et vous accompagne dans la découverte de nombreux coins du monde !

Rapport qualité/prix et convivialité au rendez-vous.



Visualisez l'agenda des activités directement sur smartphone ou tablette !



### Asbl Âgo

Plus d'infos : **02 538 10 48** - [info@ago-asbl.be](mailto:info@ago-asbl.be) - [www.ago-asbl.be](http://www.ago-asbl.be)

Âgo est une association d'éducation permanente pour adultes reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et gérée par des seniors bénévoles.

Afin d'être en relation directe avec les seniors, le mouvement se décentralise en fédérations et sections locales (amicales) réparties sur Bruxelles et la Wallonie. Ces amicales de par leur proximité se veulent être à l'écoute des seniors et leur offrir un service de qualité.

L'objectif est de mener une action sociale, politique et culturelle efficace pour tendre vers une meilleure qualité de vie des seniors.



### Asbl Jeunes Mutualistes Libéraux (J.M.L)

Plus d'infos : **02 538 19 03** - [info@jmlib.be](mailto:info@jmlib.be) - [www.jmlib.be](http://www.jmlib.be)

Séjours en Belgique et à l'étranger pour familles et enfants handicapés, formation d'animateurs.







## Diététique

### Consultations, séances et cours

Intervention jusqu'à **30 €/an** dans le cadre de consultations chez un diététicien agréé, pour des séances chez InfraLigne ou Bodystyling ou des cours chez WW (anciennement Weight Watchers).

Les 4 formes de conseil en diététique peuvent être combinées sans dépasser le montant maximal de 30 € et le coût total supporté.

#### Condition

- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par un diététicien reconnu par l'INAMI.

### Médicaments contre l'obésité

Intervention jusqu'à **40 €/an** dans le coût des médicaments contre le surpoids enregistrés au SPF Santé Publique.

#### Condition

- Sur présentation d'une attestation BVAC délivrée par le pharmacien.

## Contraception

### Contraception féminine

Intervention jusqu'à **100 €/achat** pour le stérilet, l'implant contraceptif et l'injection contraceptive.

Intervention jusqu'à **50 €/an** pour la pilule contraceptive, le patch contraceptif, l'anneau vaginal et l'achat de préservatifs en pharmacie.

#### Conditions

- Uniquement pour les bénéficiaires de sexe féminin.
- Les deux interventions peuvent être cumulées excepté pour l'achat de préservatifs.
- Sur présentation d'une attestation BVAC délivrée par le pharmacien ou d'une attestation de fourniture du gynécologue.

### Contraception masculine

Intervention jusqu'à **50 €/an** pour l'achat de préservatifs en pharmacie.

#### Conditions

- Uniquement pour les bénéficiaires de sexe masculin.
- Sur présentation d'une attestation BVAC délivrée par le pharmacien.

## Psychologie

### Accompagnement psychologique des jeunes

Intervention jusqu'à **240 €/an** chez un psychologue ou psychothérapeute.

Intervention jusqu'à **120 €/an** pour un cours de méditation pleine conscience «mindfulness» (équivalent à 60 % du prix).

Les deux formes de thérapie peuvent être combinées.

#### Conditions

- Pour les jeunes ayant droit aux allocations familiales.
- Uniquement pour les séances dont une intervention en assurance obligatoire n'est pas prévue.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le psychologue ou psychothérapeute ou sur présentation d'une facture\*\*.

### Accompagnement psychologique des adultes

Intervention jusqu'à **120 €/an** chez un psychologue ou psychothérapeute (20 € par séance et jusqu'à 6 séances par an).

Intervention jusqu'à **120 €/an** pour un cours de méditation pleine conscience «mindfulness» (équivalent à 60 % du prix).

Les deux formes de thérapie peuvent être combinées pour un montant maximal de 120 €/an.

#### Conditions

- Pour les bénéficiaires n'ayant plus droit aux allocations familiales.
- Uniquement pour les séances pour lesquelles une intervention en assurance obligatoire n'est pas prévue.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le psychologue ou psychothérapeute ou sur présentation d'une facture\*\*.

## Sport

Intervention jusqu'à **25 €/an**.

#### Conditions

- Intervention accordée aux membres qui pratiquent un sport repris sur une liste d'agrément par l'Union Nationale des Mutualités Libérales.
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le club sportif ou l'infrastructure sportive agréée par une autorisation fédérale, communautaire, provinciale, régionale ou communale.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)  
\*\* Conditions complètes sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

# NAISSANCE



## Allaitement

Intervention jusqu'à **375 €**.

En cas de naissances multiples, ces primes sont multipliées par le nombre d'enfants.

### Conditions

- L'intervention est payée en trois tranches de 125 € (après 2, 4 et 6 mois).
- Retourner le formulaire mutualiste\* complété par le médecin généraliste ou le pédiatre

## Maternité et grossesse

Intervention dans l'intégralité du ticket modérateur légal pour **9 séances ambulatoires de kinésithérapie périnatale**.  
Intervention jusqu'à **45 €** pour un cours de yoga prénatal ou de natation prénatale (5 € par leçon et jusqu'à 9 leçons par grossesse).

### Conditions

- Un **Dossier Médical Global** (D.M.G) au nom de la maman doit être ouvert chez un médecin généraliste.
- Sur présentation d'une attestation de soins donnés d'un kinésithérapeute ou retourner les formulaires\* «Yoga prénatal» et «Natation prénatale» complétés par le professeur.

## Naissance et adoption

Prime de **470 €** par enfant lorsque les deux parents, titulaires ou personnes à charge, sont affiliés auprès de notre mutualité.  
Prime de **235 €** par enfant lorsqu'un seul des parents, titulaire ou personne à charge, est affilié auprès de notre mutualité.  
Prime de **60 €** par enfant et par parent d'accueil affilié auprès de notre mutualité dans le cas d'un enfant placé.

### Conditions

- Sur présentation d'un extrait d'acte de naissance, d'adoption ou de placement délivré par l'administration communale.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* à demander à la mutualité ou téléchargeable sur [www.ml.be](http://www.ml.be)

## Le maintien à domicile, notre métier !

Nos assistants sociaux peuvent vous rencontrer à domicile ou à l'hôpital, et vous accompagner dans la mise en place de soins et services à domicile.

Vous pouvez aussi obtenir du matériel médical à la vente et/ou à la location ainsi que des produits d'incontinence à des prix très attractifs. L'Asbl COSEDI met également à votre disposition une gamme de matériel pour vous et votre bébé.

Visitez notre boutique en ligne !  
**[www.cosedinet.net](http://www.cosedinet.net)**

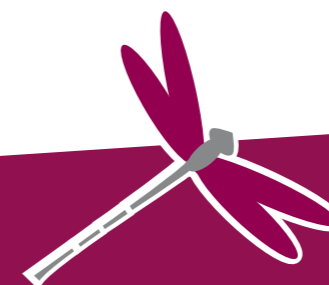
Enfin, un service de transport par des volontaires bénévoles est organisé afin de vous accompagner à vos rendez-vous médicaux.

## Plus d'informations

Par téléphone  
**071 25 00 00**

Par mail  
**cosedi409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.cosedinet.net**



Retrouvez nous  
sur Facebook

# TRANSPORTS



## Transports par des bénévoles

Le transport par des bénévoles est un service d'accompagnement pour les déplacements à des rendez-vous en milieu hospitalier ou centres médicaux pour toute personne ayant des difficultés à se déplacer tout en étant capable de voyager en position assise.

L'accompagnement s'effectue en voiture privée par des volontaires bénévoles.

L'indemnité kilométrique est fixée suivant dispositions légales et pourra faire l'objet d'une intervention selon les conditions et les critères d'exclusion repris en page 21.

Infos auprès de l'ASBL COSEDI (078 151 000 - [cosedi409@ml.be](mailto:cosedi409@ml.be)).



## Transports urgents

Service 100, SAMU et hélicoptère

Intervention à hauteur de **20 %** sur la facture payée par l'affilié.

### Conditions

- Uniquement transports urgents pour une entrée en clinique avec ou sans hospitalisation ou transfert entre cliniques en cours d'hospitalisation.
- Après déduction de l'intervention éventuelle de l'assurance obligatoire ou d'une assurance privée pour le service 100 ou SAMU.
- Montant maximal de 250 € par année en cas de transport en hélicoptère.

## Autres transports

Transport en commun : intervention à hauteur de **20 %** sur le coût du transport.

Transport en véhicule particulier : intervention de **0,20 €/km**.

Ambulance\*, corbillard ou tout autre type de transport terrestre : intervention à hauteur de **20 %** sur la facture payée par l'affilié.

### Conditions

- Montant maximal de 300 € par année excepté pour les patients fortement dépendants (Katz B ou +) ou souffrant d'un handicap majeur repris dans les statuts (voir [www.ml.be](http://www.ml.be)).
- Après déduction de l'intervention éventuelle de l'assurance obligatoire ou d'une assurance privée pour l'ambulance médicalisée.
- Suite à un décès en milieu hospitalier pour le corbillard.
- Sur présentation de la facture du transporteur, le certificat de transport ou le titre de transport.

## Cas où l'intervention "Transports" ne peut être octroyée

- Pour les transports aller-retour entre des établissements de soins reconnus, lorsque les frais de transport sont incorporés dans le prix de la journée d'hospitalisation.
- Pour les transports réalisés pour des institutions qui assument complètement des frais de transport.
- Pour les transports réalisés pour traitement de kinésithérapie
- Pour les transports réalisés pour traitements dialyse, radiothérapie, radiumthérapie et chimiothérapie.
- Pour les transports réalisés entre un domicile privé et une MRPA ou l'inverse.
- Pour les transports en dehors du territoire national.

## Dates de paiement pour l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA)

L'APA est une aide destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie disposant d'un faible revenu. Depuis le 1er janvier 2021, l'AVIQ reprend la compétence de l'APA jusqu'alors confiée au SPF Sécurité Sociale. C'est la société mutualiste régionale (SMR) WALLOMUT qui en assure la gestion, sous le contrôle de l'AVIQ.

Période	Paiement
Février	22/02/2023
Mars	22/03/2023
Avril	21/04/2023
Mai	22/05/2023
Juin	22/06/2023
Juillet	20/07/2023
Août	22/08/2023
Septembre	22/09/2023
Octobre	20/10/2023
Novembre	22/11/2023
Décembre	22/12/2023

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

\* ambulances médicalisées ou normalisées

# PERTE AUTONOMIE & MAINTIEN À DOMICILE

## Aide familiale et ménagère

Intervention de **1 €/heure** pour les prestations d'aide familiale.  
Intervention de **0,75 €/heure** pour les prestations d'aide ménagère.

### Conditions

- En fonction des critères médico-sociaux.
- Maximum 400 heures par année toutes prestations confondues.
- Sur présentation de l'attestation officielle du service ayant organisé les prestations avec un détail des heures prestées.

## Incontinence

Intervention jusqu'à **300 €/an** dans le coût des changes et alèses (50 % des factures établies par l'ASBL COSEDI ou par toute entité attachée à l'Union Nationale des Mutualités Libérales).  
Cette intervention monte jusqu'à **500 €/an** pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).

### Conditions

- Pour les bénéficiaires ne pouvant prétendre à l'intervention de l'INAMI pour incontinence chronique.
- Sur présentation d'une attestation du médecin traitant certifiant l'état d'incontinence chronique et la preuve d'achat des fournitures.

## Prêt et vente de matériel médical

Possibilité de location et d'achat de matériel médical à prix préférentiel avec ou sans livraison à domicile auprès de l'ASBL COSEDI.  
Retrouvez le catalogue sur [www.cosedinet.net](http://www.cosedinet.net).

## Télévigilance

Système permettant aux personnes âgées ou à mobilité réduite de rester en sécurité à domicile en bénéficiant d'une liaison téléphonique 24h/24 via une centrale d'appels.

Intervention jusqu'à **60 €/an** (5 € par mois dans le coût de l'abonnement - Remboursement semestriel).

### Conditions

- Sur présentation de la facture établie par le centre de surveillance ou d'un relevé transmis à la mutualité par le centre de surveillance.

Infos auprès de l'ASBL COSEDI (078 151 000 - [cosedi409@ml.be](mailto:cosedi409@ml.be))

## Monte-escalier

Intervention unique jusqu'à **350 €** pour l'installation d'un monte-escalier lorsque l'état de santé ou le handicap rend nécessaire un aménagement du domicile.

### Conditions

- Avoir épuisé toutes les possibilités d'interventions et aides légales.
- Sur présentation de la facture et du dossier d'intervention mutualiste complété par un assistant social.

Infos auprès du service social de la mutualité (064 23 61 90 option 4 - [so409@ml.be](mailto:so409@ml.be)).

## Notre centre de service social

À votre disposition au sein de nos agences ou sur rendez-vous...

Le centre de service social de la Mutualité Libérale Hainaut-Namur intervient dans 3 domaines :

- La sécurité sociale
- L'aide sociale
- Le psychosocial

Il est agréé et subventionné par le SPW, Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

**Le centre de service social est ouvert à tous, sans condition d'affiliation et de cotisation !**

Retrouvez les horaires et lieux de permanences sur [www.ml.be](http://www.ml.be).

**Infos :** 064 23 61 90 option 4 - [so409@ml.be](mailto:so409@ml.be)



## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 1

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**



# Notre réseau d'agences

à votre service près de chez vous

## Notre e-Guichet

[www.ml.be](http://www.ml.be)

**Aujourd'hui, se déplacer n'est plus nécessaire pour effectuer de nombreuses démarches. Tout ou presque peut être commandé en ligne.**

Dans l'**e-Guichet**, vous consultez vos données personnelles, mettez à jour vos coordonnées, demandez des documents et attestations...

Vous pouvez commander vos vignettes et enveloppes gratuites.

Vous avez également un aperçu de tous vos remboursements et attestations électroniques (e-attest).

Vous n'êtes donc plus obligé de vous rendre dans une agence ou de contacter votre mutualité pour ces démarches administratives.

*Vous avez parfois besoin d'un rappel pour ne pas oublier votre contrôle annuel chez le dentiste ?*

*L'e-Guichet est aussi là pour ça !*

## Vérifiez les remboursements de votre mutualité avec l'app e-Guichet.

Il y a de nombreuses situations dans lesquelles il serait utile d'avoir un aperçu rapide de tous vos remboursements par votre mutualité. L'**app e-Guichet** vous donne un aperçu pratique de vos remboursements. Vous pouvez également vérifier le statut de vos e-attests et modifier votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone.



## Heures d'accessibilité de nos agences

Permanences «Guichet»

	<b>Braine-le-Comte</b> Rue de Mons 27 7090 Braine-le-Comte	<b>Charleroi</b> Rue de Montigny 36 6000 Charleroi	<b>La Louvière</b> Boulevard Mairaux 3 7100 La Louvière	<b>Mons</b> Rue des Arbalétriers 88 7000 Mons	<b>Namur</b> Rue Bas de la Place 35/37 5000 Namur
Lundi	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV	Fermé	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV
Mardi	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV
Mercredi	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV	Fermé	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV
Jeudi	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:30 - 18:00 sur RDV
Vendredi	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 13:00 - 17:00 17:00 - 18:00 sur RDV	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV	Fermé	08:30 - 12:30 sur RDV 13:30 - 18:00 sur RDV

## Calendrier de prélèvement des domiciliations pour les avantages complémentaires

Période	Prélèvement
1er trimestre	04/01/2023
2e trimestre	05/04/2023
3e trimestre	05/07/2023
4e trimestre	04/10/2023

## Plus d'informations

Par téléphone  
**064 23 61 90** - option 9

Par mail  
**contact409@ml.be**

Via notre site Web  
**www.ml.be**

Composez le **064 23 61 90** et ensuite :

Pressez le	si vous souhaitez joindre le service	pour obtenir
0	→ <b>CONTACT CENTER</b> <a href="mailto:contact409@ml.be">contact409@ml.be</a>	→ des <b>vignettes</b> , des <b>enveloppes gratuites</b> ou vos <b>documents de vacances</b> .
1	→ <b>AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES</b> <a href="mailto:ac409@ml.be">ac409@ml.be</a>	→ des informations sur les <b>avantages complémentaires</b> auxquels vous avez droit grâce au paiement des cotisations (ex: intervention sur votre abonnement sportif, sur des lunettes...).
2	→ <b>SOINS DE SANTÉ</b> <a href="mailto:ss409@ml.be">ss409@ml.be</a>	→ des informations sur le <b>tiers-payant</b> et le <b>remboursement de vos attestations médicales</b> .
3	→ <b>MÉDICAL - incapacité &amp; accords</b> <a href="mailto:mc409@ml.be">mc409@ml.be</a>	→ des informations sur le suivi d'un <b>certificat médical d'incapacité de travail</b> , sur les modalités de <b>reprise de travail</b> , sur une <b>convocation</b> chez le médecin-conseil... des informations relatives à un <b>accord du médecin-conseil</b> : médicaments, traitements, matériel médical...
4	→ <b>SOCIAL</b> <a href="mailto:so409@ml.be">so409@ml.be</a>	→ une écoute ainsi que de l'aide pour comprendre et remplir certains documents, des renseignements sur différentes thématiques (assurance maladie invalidité, allocations personnes handicapées, avantages sociaux et fiscaux...), une orientation et collaboration avec d'autres services, de la guidance...
5	→ <b>INDEMNITÉS</b> <a href="mailto:in409@ml.be">in409@ml.be</a>	→ des informations sur le <b>paiement du revenu de remplacement</b> pendant une incapacité de travail, un congé de maternité ou de paternité...
6	→ <b>JURIDIQUE - DOSSIERS APA</b> <a href="mailto:cx409@ml.be">cx409@ml.be</a>	→ des informations à propos d'un <b>dossier accident</b> , d'un <b>contentieux</b> , d'une <b>succession</b> , des <b>allocations d'aide aux personnes âgées (APA)</b> ...
7	→ <b>GESTION CLIENTÈLE</b> <a href="mailto:gc409@ml.be">gc409@ml.be</a>	→ des informations sur <b>vos cotisations</b> , <b>vos droits en assurabilité</b> et sur <b>vos données personnelles</b> (traitement des inscriptions titulaires/personnes à charge, des actes de naissance, de décès, changements d'adresse, d'état civil, gestion des dossiers BIM...).
8	→ <b>HÔPITAL PLUS</b> <a href="mailto:hp409@ml.be">hp409@ml.be</a>	→ des informations à propos de <b>nos assurances hospitalisation et dentaire</b> .
9	→ <b>CONTACT CENTER</b> <a href="mailto:contact409@ml.be">contact409@ml.be</a>	→ des informations à propos de <b>tout autre sujet</b> .

<b>A</b> ccompagnement	10, 17, 19, 20, 22	<b>M</b> aintien à domicile	19, 22, 23
Accouchement	10, 11	Matériel médical	19, 22
Acupuncture	6	Maternité	18
Adoption	18	Médecin spécialiste	6, 7
Agences	25	Médecines parallèles	6
Aide	10, 19, 22, 23	Médicaments	6
Aide aux personnes âgées (APA)	21	Monte-escalier	23
Aide familiale	19, 22	Mort subite du nourrisson	7
Aide ménagère	19, 22	Mutas	8
Allaitement	18	<b>N</b> aissance	10, 11, 18
Allen Carr	6	<b>O</b> rthodontie	5, 11
Appareils auditifs	14	Ostéopathie	6
Ambulance	20	Ostéoporose	7
Applications médicales	8	<b>P</b> aiements indemnités	9
Assistance à l'étranger	8	Patch contraceptif	16
Assurance hospitalisation	10, 11	Pédicure	7
<b>B</b> énévoles	19, 20	Pilule contraceptive	16
Bodystyling	16	Plaines de jeux	4
<b>C</b> amps	4	Préservatifs	16
Cancer	7, 12, 13	Prêt de matériel	19, 22
Change	22	Profilage tumoral	12
Chiropractie	6	Prothèses capillaires	12
Classes de mer	4	Psychologie	17
Contraception	16	<b>R</b> apatriement	8
Convalescence	12, 19	Repos	19
Coordination de soins	19	<b>S</b> amu, Service 100	20
Corbillard	20	Séjour à l'étranger	8
Cosedi Asbl	19, 20, 22	Semelles orthopédiques	7
Cotisations	3	Service social	23
Coussin d'allaitement	19	Sevrage tabagique	6
<b>D</b> enta Plus	5, 11	Soins dentaires	5, 10, 11
Dents	5, 10, 11	Soins de santé	5, 6
Dépistages	7	Sport	17
Déplacements	20	Stérilet	16
Diabète	13	<b>T</b> élévigilance	19, 22
Diététique	16	Tensiomètre	19, 22
Dossier Médical Global (DMG)	5, 6, 18	Ticket modérateur adultes	6, 8, 10
<b>F</b> onds social	11	Ticket modérateur pour enfants	5, 8, 10
Garde enfants malades	4	Tigettes pour glucomètre	13
Glucomètre	13	Transports	20, 21
Grossesse	11, 18	<b>V</b> accins	8
Gynécologue	16	Vente de matériel	19, 22
<b>H</b> élicoptère	20	Verres	14
Homéopathie	6	Voyages	8, 15
Hôpital Plus	11	<b>W</b> W (Weight Watchers)	16
Hospitalisation	10, 11, 20		
<b>I</b> mplant	10, 14, 16		
Incontinence	19, 22		
Injection contraceptive	16		
<b>K</b> inésithérapie périnatale	18		
<b>L</b> aser réfractif	14		
Lentilles	14		
Logopédie	5		
Lunettes	14		



# Toujours à votre service

**par téléphone**

**064 23 61 90**

**par mail**

**contact409@ml.be**

**via notre réseau d'agences**

Editeur responsable : Mutualité Libérale Hainaut-Namur, rue Anatole France 8-14, 7100 La Louvière  
Tarifs et interventions d'application à partir du 01-01-2023 sous réserve de modifications ultérieures.

Ce document ne constitue pas un engagement contractuel.

Avantages soumis aux prescriptions statutaires de la Mutualité Libérale Hainaut-Namur, de l'Union Nationale des Mutualités Libérales et de la société mutualiste d'assurances Hôpital Plus (sous réserve d'approbation par l'Office de Contrôle des Mutualités).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de nos chargés de clientèle.

Les informations reprises dans cette brochure n'ont pas de force légale, seuls les statuts font foi (disponibles sur [www.ml.be](http://www.ml.be)).